



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 mai 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur Serge Drouin, directeur général, est arrivé à 19 h 50
Madame Johanne Corbeil, assistante greffière
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de l'informatique

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

10-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010
3. Inscription – 22^e édition du prix *Mérite municipal* – catégorie « Municipalité en santé »
4. Proclamation – *Semaine québécoise des personnes handicapées* – 1^{er} au 7 juin 2010
5. Aide financière – Fondation Hélène Sentenne – festivités de la Saint-Jean-Baptiste

6. Aide financière – Club de patinage artistique de Candiac
7. Désignation – Comité d'équité salariale
8. Autorisation signature – lettre d'entente, col blanc 2010-04 relative à la création du poste d'*adjointe administrative*, temps partiel régulier, classe D, Cabinet du maire et Direction générale
9. Autorisation signature – lettre d'entente, col blanc 2010-05 relative à la création du poste de *secrétaire*, classe C, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement
10. Autorisation signature – lettre d'entente, col blanc 2010-06 relative à la création du poste de *technicien à l'approvisionnement*, classe D, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement
11. Autorisation signature – lettre d'entente, col bleu 2010-04 relative à la création du poste d'*homme à tout faire*, classe 3, division Travaux publics, Services techniques
12. Modification – désignation – « parc de Jasper »
13. Autorisation signature – protocole d'entente – *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)*
14. Approbation – comptes à payer – avril 2010
15. Approbation – dépenses incompressibles – avril 2010
16. Dépôt de l'état de la situation budgétaire au 30 avril 2010
17. Adjudication de l'émission d'obligations – 1^{er} juin 2010 – règlements d'emprunt 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132, 1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 et 1215
18. Concordance – émission d'obligations – 1^{er} juin 2010 – règlements d'emprunt 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132, 1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 et 1215
19. Courte échéance – émission d'obligations – 1^{er} juin 2010 – règlements d'emprunt 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132, 1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 et 1215
20. Prolongation du terme – règlements d'emprunt 856, 979 et 1100 – émission d'obligations – 1^{er} juin 2010
21. MRC de Roussillon – contribution municipale 2009 pour l'entretien et la surveillance de la piste cyclable de la Voie maritime du Saint-Laurent
22. CIT Le Richelain – budget 2009 – ajustement des quotes-parts versées
23. CIT Le Richelain – contribution municipale au partage du déficit du métro de Montréal
24. Embauche col bleu surnuméraire – *homme à tout faire*, Services techniques, division Travaux publics
25. Embauche col bleu surnuméraire – *homme à tout faire*, Services techniques, division Travaux publics
26. Octroi de contrat – réfection réseau d'éclairage de rue – avenue de Genève – appel d'offres 1002-ST
27. Octroi de contrat – aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 – appel d'offres 1024-ST
28. Octroi de contrat – service d'entretien d'arbres, printemps 2010 – appel d'offres 1025-TP

29. Mandat professionnel – ingénieurs-conseils – présentation d’une demande d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs pour la réfection de l’avenue d’Anjou
30. Mandat professionnel – préparation d’un concept architectural – passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15
31. Mandat professionnel – surveillance des travaux – réaménagement du parc de rouli-roulant – Maison des jeunes
32. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 20 avril 2010
33. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 4 mai 2010
34. Modification – grille salariale des employés étudiants 2010
35. Embauche cols blancs étudiants – *commis*, Service des loisirs – année 2010
36. Embauche col blanc régulier – *préposé à la bibliothèque*, Service des loisirs
37. Embauche *pompier temps partiel*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
38. Embauche *pompier temps partiel*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
39. Embauche *pompier temps partiel*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
40. Embauche *pompier temps partiel*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
41. Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l’entraide mutuelle en cas d’incendie et d’intervention d’urgence – confirmation de renouvellement de l’entente
42. Avis de motion – règlement 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
43. Adoption – règlement 1245 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d’agrandir la zone H06-630
44. Adoption – règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4
45. Adoption – règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l’exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec
46. Divers
47. Parole au public
48. Levée de la séance

**10-05-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 AVRIL 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010.

**10-05-03 INSCRIPTION – 22^E ÉDITION DU PRIX *MÉRITE MUNICIPAL* –
CATÉGORIE « MUNICIPALITÉ EN SANTÉ »**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par le biais de sa 22^e édition du prix *Mérite municipal*, soulignera l'implication de municipalités, citoyens et organismes à but non lucratif qui se sont démarqués dans la communauté par leur engagement exceptionnel ou par la mise en place d'un projet, par l'attribution de prix qui seront remis à l'Assemblée nationale, le vendredi 4 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la catégorie « Municipalité en santé » récompensera l'initiative d'une municipalité qui aura su faire preuve de créativité dans l'élaboration d'un projet favorisant l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode vie physiquement actif pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire soumettre sa candidature dans la catégorie des villes comptant une population de 49 999 personnes et moins, pour la réalisation du parcours santé au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature se terminait le 7 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine la mise en candidature de la Ville de Candiac, dans la catégorie « Municipalité en santé » de la 22^e édition des prix du *Mérite municipal*, dont les récipiendaires seront dévoilés par l'Assemblée nationale le 4 juin 2010;

QUE le directeur du Service des loisirs, monsieur Denys Patenaude, soit autorisé à compléter et signer le formulaire de mise en candidature.

10-05-04 PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 1^{ER} AU 7 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2010, sous le thème *Vivre à part entière*;

CONSIDÉRANT QU’il est important de contribuer à l’intégration sociale des personnes handicapées en leur donnant accès à toutes les sphères d’activités, par le biais d’actions concrètes visant à réduire les inconvénients et obstacles auxquels elles sont confrontées quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a confirmé son engagement en ce sens en adoptant, lors de sa séance ordinaire du 15 février 2010, un plan d’action favorisant l’intégration des personnes vivant un handicap;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2010 *Semaine des personnes handicapées* et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur intégration et leur participation à la vie communautaire.

10-05-05 AIDE FINANCIÈRE – FONDATION HÉLÈNE SENTENNE – FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hélène Sentenne organise cette année encore la Fête nationale du 24 juin;

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière reçue de l’organisme dans le cadre de l’organisation de ces festivités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la « Fondation Hélène Sentenne » une aide financière de 1 500 \$;

QUE les deniers requis au paiement de la somme de 1 500 \$ soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-05-06 AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique de Candiak organise des événements d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiak désire contribuer à promouvoir les activités qui assurent une visibilité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiak accorde une aide financière de 500 \$ au Club de patinage artistique de Candiak pour leur spectacle annuel 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

10-05-07 DÉSIGNATION – COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'équité salariale* impose à l'employeur de maintenir l'équité salariale après que le programme d'équité ait été complété;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville a constitué un comité consultatif d'équité salariale pour effectuer l'évaluation des nouveaux postes et des postes existants modifiés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite au départ de deux membres, il y a lieu de modifier la composition du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiak désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membres du comité consultatif d'équité salariale;

Madame Patricia Lemieux, représentante des salariés cadres;
Madame Marie Dupont, substitut, représentante des salariés cadres;
Madame Francine Meloche, représentante des cols blancs;
Madame Diane Beaulieu, substitut, représentante des cols blancs;
Monsieur Guy Perreault, représentant des cols bleus;
Monsieur Gaston Castonguay, substitut, représentant des cols bleus;
Monsieur Serge Drouin, représentant de l'employeur;
Madame Carole Lemaire, représentante de l'employeur;

QUE les résolutions 01-12-07 et 03-11-22 soient abrogées.

**10-05-08 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE, COL
BLANC 2010-04 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE D'ADJOINTE
ADMINISTRATIVE, TEMPS PARTIEL RÉGULIER, CLASSE D,
CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste d'*adjointe administrative*, temps partiel régulier, classe D, Cabinet du maire et Direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création du poste d'*adjointe administrative*, temps partiel régulier, classe D, Cabinet du maire et Direction générale;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**10-05-09 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE, COL
BLANC 2010-05 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE DE
SECRÉTAIRE, CLASSE C, SERVICES TECHNIQUES, DIVISION
TRAVAUX PUBLICS, APPROVISIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu’au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de *secrétaire*, classe C, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est un poste régulier à temps complet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d’entente 2010-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création du poste de *secrétaire*, classe C, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d’entente.

**10-05-10 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE, COL
BLANC 2010-06 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE DE
TECHNICIEN À L’APPROVISIONNEMENT, CLASSE D, SERVICES
TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS,
APPROVISIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu’au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de *technicien à l’approvisionnement*, classe D, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est un poste régulier à temps complet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création du poste de *technicien à l'approvisionnement*, classe D, Services techniques, division Travaux publics, Approvisionnement;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

10-05-11 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE, COL BLEU 2010-04 RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE D'HOMME À TOUT FAIRE, CLASSE 3, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création fonctions »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste d'*homme à tout faire*, classe 3, Services techniques, division Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste est un poste régulier à temps complet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative à la création du poste d'*homme à tout faire*, classe 3, Services techniques, division Travaux publics;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

10-05-12 MODIFICATION – DÉSIGNATION – « PARC DE JASPER »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la désignation du parc « Jasper » par l'ajout de la particule de liaison « de » entre le générique et le spécifique afin de la rendre conforme à l'attestation d'officialisation délivrée par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dès la publication à la Gazette officielle du Québec du nom approuvé par la commission, l'emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation (art 128);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac modifie la désignation du parc « Jasper », connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 2 092 485, circonscription foncière de Laprairie, pour « parc de Jasper »;

QUE la résolution 05-04-04 soit modifiée en conséquence.

**10-05-13 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE –
PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRÉCO)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)*;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente établissant les modalités relatives à cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)*.

10-05-14 APPROBATION – COMPTES À PAYER – AVRIL 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois d'avril 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois d'avril 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'avril 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 430 410,58 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 195 337,47 \$, le tout pour un total de 625 748,05 \$.

10-05-15 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AVRIL 2010

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'avril 2010 représentant une somme de 1 365 986,24 \$.

**10-05-16 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE
AU 30 AVRIL 2010**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil prennent acte du dépôt de l'état comparatif des résultats et de l'état comparatif des prévisions budgétaires pour la période terminée le 30 avril 2010.

**10-05-17 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 1^{ER} JUIN 2010 –
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132,
1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 ET 1215**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132, 1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 et 1215, Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1er juin 2010, pour un montant de 12 263 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Candiac a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière banque Nationale inc.	98,35100	760 000 \$	1,60000 %	2011	4,56227 %
		788 000 \$	2,15000 %	2012	
		817 000 \$	2,85000 %	2013	
		848 000 \$	3,25000 %	2014	
		3 627 000 \$	3,65000 %	2015	
		5 423 000 \$	4,75000 %	2020	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,39500	760 000 \$	1,60000 %	2011	4,59854 %
		788 000 \$	2,30000 %	2012	
		817 000 \$	2,90000 %	2013	
		848 000 \$	3,40000 %	2014	
		3 627 000 \$	3,65000 %	2015	
		5 423 000 \$	4,80000 %	2020	

**VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. :**

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières banque Laurentienne inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,53300	760 000 \$	1,70000 %	2011	4,63223 %
		788 000 \$	2,50000 %	2012	
		817 000 \$	3,10000 %	2013	
		848 000 \$	3,45000 %	2014	
		3 627 000 \$	3,70000 %	2015	
		5 423 000 \$	4,85000 %	2020	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations pour un montant de 12 263 000 \$ de la Ville de Candiac soit adjudgée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la trésorière, madame Sylvie Landry, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

**10-05-18 CONCORDANCE – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 1^{ER} JUIN 2010 –
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132,
1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 ET 1215**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 12 263 000 \$:

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
764	décétant des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable et des travaux connexes selon l'ordonnance 430 et un emprunt de 5 000 000 \$ pour en payer les coûts	455 100 \$
832	Règlement décétant un emprunt au montant de 725 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures électriques et finition de la voirie dans le développement domiciliaire « Hameau de pins », phase I	401 500 \$
854	décétant un emprunt de 519 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aqueduc, de rues, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'éclairage pour le projet de l'avenue de Deauville et de la rue d'Armagnac, phase II	9 808 \$
856	Règlement décétant un emprunt au montant de 2 650 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Champlain et du chemin Saint-François-Xavier	1 615 100 \$
878	Règlement décétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Montcalm Sud	273 200 \$
882	Règlement décétant un emprunt au montant de 1 444 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection des rues Jacques et Jacquard	434 800 \$
979	Décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales pour le prolongement des avenues Dompierre et Daguerre et autorisant un emprunt au montant de 540 000 \$ pour payer le coût de ces travaux	264 000 \$
1100	décétant un emprunt au montant de 650 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Candiac sur le golf », phases VI, VII et IX	420 192 \$
1132	décétant un emprunt au montant de 1 400 000 \$ pour l'exécution des divers travaux requis dans le cadre du projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel »	189 000 \$
1148	décétant un emprunt au montant de 2 250 000 \$ pour l'exécution de certains travaux et pour la participation financière de la Ville dans le cadre des projets de développements domiciliaires « Les Cités d'Europe » et « Les Cours Candiac »	424 000 \$
1150	décétant un emprunt au montant de 3 900 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue de Strasbourg située dans le projet commercial « Carrefour Candiac »	3 345 000 \$
1173	décétant un emprunt au montant de 2 135 000 \$ pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique au parc Fernand-Seguin	251 499 \$

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
1173	décétant un emprunt au montant de 2 135 000 \$ pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique au parc Fernand-Seguin (subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport)	847 501 \$
1189	décétant un emprunt au montant de 3 700 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur commercial « Carrefour Candiac »	1 634 000 \$
1195	décétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III A, rue de Sicile	333 000 \$
1197	décétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade	386 300 \$
1214	décétant un emprunt de 810 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne	571 000 \$
1215	décétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie	408 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 263 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} juin 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Royale du Canada, succursale Candiac, 201, boulevard de l'Industrie, Candiac (Québec) J5R 6A6;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées, pour et au nom de la Ville, par le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la trésorière, madame Sylvie Landry, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe. La Ville de Candiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

10-05-19 COURTE ÉCHÉANCE – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 1^{ER} JUIN 2010 – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 764, 832, 854, 856, 878, 882, 979, 1100, 1132, 1148, 1150, 1173, 1189, 1195, 1197, 1214 ET 1215

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a adopté les règlements d'emprunt suivants :

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt
764	décétant des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable et des travaux connexes selon l'ordonnance 430 et un emprunt de 5 000 000 \$ pour en payer les coûts
832	Règlement décrétant un emprunt au montant de 725 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures électriques et finition de la voirie dans le développement domiciliaire « Hameau de pins », phase 1
854	décétant un emprunt de 519 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aqueduc, de rues, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'éclairage pour le projet de l'avenue de Deauville et de la rue d'Armagnac, phase II
856	Règlement décrétant un emprunt au montant de 2 650 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Champlain et du chemin Saint-François-Xavier
878	Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection du boulevard Montcalm Sud
882	Règlement décrétant un emprunt au montant de 1 444 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux de réfection des rues Jacques et Jacquard
979	Décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales pour le prolongement des avenues Dompierre et Daguerre et autorisant un emprunt au montant de 540 000 \$ pour payer le coût de ces travaux

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt
1100	décétant un emprunt au montant de 650 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Candiac sur le golf », phases VI, VII et IX
1132	décétant un emprunt au montant de 1 400 000 \$ pour l'exécution des divers travaux requis dans le cadre du projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel »
1148	décétant un emprunt au montant de 2 250 000 \$ pour l'exécution de certains travaux et pour la participation financière de la Ville dans le cadre des projets de développements domiciliaires « Les Cités d'Europe » et « Les Cours Candiac »
1150	décétant un emprunt au montant de 3 900 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue de Strasbourg située dans le projet commercial « Carrefour Candiac »
1173	décétant un emprunt au montant de 2 135 000 \$ pour l'aménagement d'une surface sportive synthétique au parc Fernand-Seguin
1189	décétant un emprunt au montant de 3 700 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur commercial « Carrefour Candiac »
1195	décétant un emprunt au montant de 471 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III A, rue de Sicile
1197	décétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
1214	décétant un emprunt de 810 000 \$ pour l'installation d'un système de feux de circulation, intersection boulevard Jean-Leman et avenue Charlemagne
1215	décétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 263 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 856, 979, 1100, 832, 854, 764, 878, 882, 1150, 1132, 1148, 1173, 1189, 1195, 1197, 1215 et 1214, la Ville de Candiac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} juin 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 à 2019 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 856, 979, 1100, 832, 1150, 1132, 1148, 1173, 1189, 1195, 1197, 1215 et 1214, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

dix (10) ans (à compter du 1^{er} juin 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 979, 1100, 1150, 1132, 1148, 1189, 1195, 1197, 1215 et 1214, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**10-05-20 PROLONGATION DU TERME – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 856, 979
ET 1100 – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 1^{ER} JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac avait le 11 mars 2010, un montant de 2 525 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 326 000 \$, pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 856, 979 et 1100;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 225 708 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 299 292 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 1^{er} juin 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'emprunt 2 299 292 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 21 jours au terme original des règlements 856, 979 et 1100.

**10-05-21 MRC DE ROUSSILLON – CONTRIBUTION MUNICIPALE 2009 POUR
L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PISTE CYCLABLE DE
LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale concernant le lien de la piste cyclable entre le parc Jean-Drapeau et la Rive-Sud est intervenue le 12 novembre 2009 entre la Ville de Candiac et la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière, madame Sylvie Landry, à verser à la MRC de Roussillon, la somme de 2 740,13 \$ représentant la contribution 2009 de la Ville ainsi que le crédit de l'année 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-52-921.

10-05-22 CIT LE RICHELAIN – BUDGET 2009 – AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS VERSÉES

CONSIDÉRANT QUE le CIT Le Richelain a procédé à l'analyse du taux des quotes-parts générales utilisé pour déterminer la participation financière des municipalités pour l'exercice financier 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'ensuit qu'un ajustement des quotes-parts versées pour l'année 2009 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le tableau explicatif transmis le 23 avril 2010 par le CIT Le Richelain établit la quote-part supplémentaire à être versée par la Ville de Candiac à 4 344 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière à verser au CIT Le Richelain, la somme de 4 344 \$ représentant la quote-part supplémentaire requise de la Ville de Candiac pour concilier l'année financière 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-962.

10-05-23 CIT LE RICHELAIN – CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PARTAGE DU DÉFICIT DU MÉTRO DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie du territoire de l'Agence Métropolitaine de transport doivent payer une partie du déficit du métro de Montréal pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la trésorière à verser au CIT Le Richelain, la somme de 27 309 \$ représentant la contribution 2010 de la Ville concernant le déficit du métro de Montréal;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-962.

**10-05-24 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – *HOMME À TOUT FAIRE*,
SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur des Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Daniel Campeau, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, Services techniques, division Travaux publics, pour la période du 12 mai au 29 octobre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Campeau soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**10-05-25 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – *HOMME À TOUT FAIRE*,
SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail durant la période estivale ainsi que la période de vacances aux Services techniques, division Travaux publics, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur des Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Martin Lebel, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, Services techniques, division Travaux publics, pour la période du 3 mai au 29 octobre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Lebel soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

10-05-26 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUE – AVENUE DE GENÈVE – APPEL D'OFFRES 1002-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la réfection de l'éclairage de rue de l'avenue de Genève (projet 2010-635);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 5 mai 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Néolect/Le Saux inc. », 104, boulevard Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du réseau d'éclairage de rue sur l'avenue de Genève, pour un montant de 51 898,80 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de l'appel d'offres 1002-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-35-712, éclairage.

10-05-27 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU PARC DE SARDAIGNE, PHASE 2 – APPEL D'OFFRES 1024-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de Sardaigne, phase 2 (projet 2009-590);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Construction » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 mai 2010, huit entreprises ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Terrassement Limoges et fils », 2249, chemin Forest, Rawdon (Québec) J0K 1S0, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc de Sardaigne, phase 2, pour un montant de 175 417,64 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1024-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même le surplus libre disponible et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-90-718.

10-05-28 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES, PRINTEMPS 2010 – APPEL D'OFFRES 1025-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre les travaux d'arboriculture pour le printemps 2010;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 10 mai 2010, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Services d'Arbres Primeau inc. », 19, rue Lalonde, Mercier (Québec) J6R 1C9, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des arbres pour le printemps 2010, pour un montant total de 37 561,68 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1025-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-521, travaux publics embellissement, travaux à contrat.

10-05-29 MANDAT PROFESSIONNEL – INGÉNIEURS-CONSEILS – PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LA RÉFECTION DE L’AVENUE D’ANJOU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé le projet pour la réfection de l’avenue d’Anjou;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé le contrat des services professionnels d’ingénierie à la firme « Le groupe-conseil Génipur inc. » pour la conception des plans et devis à la séance du 15 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux est assujettie à l’obtention au préalable d’un certificat d’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme « Le groupe-conseil Génipur inc. » à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour la réfection de l’avenue d’Anjou au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs afin d’obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s’engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur voulant que les travaux réalisés soient conformes à l’autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs.

10-05-30 MANDAT PROFESSIONNEL – PRÉPARATION D’UN CONCEPT ARCHITECTURAL – PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L’AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d’une passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15 (projet 2010-625);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation d'un concept architectural, des dessins et des détails requis par les ingénieurs pour ledit projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Lemay associés » datée du 2 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Lemay associés » pour la préparation d'un concept architectural, des dessins et des détails requis par les ingénieurs pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15, pour un montant de 12 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 2 mai 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre et au poste budgétaire 22-906-25-713.

10-05-31 MANDAT PROFESSIONNEL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE ROULI-ROULANT – MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réaménagement du parc de rouli-roulant situé à la Maison des jeunes (projet 2007-533);

CONSIDÉRANT QUE la firme « Planex consultants » a obtenu le mandat pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le contrat pour le réaménagement du parc de rouli-roulant à la compagnie Valgeau inc. à la séance du 21 septembre 2009 et qu'il y a lieu de mandater une firme pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels préparée à cet effet par « Planex consultants » datée du 26 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Planex consultants », pour la surveillance des travaux de réaménagement du parc de rouli-roulant de la Maison des jeunes, pour un montant de 11 100 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 26 mars 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus libre disponible et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-33-718.

10-05-32 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 20 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'affichage déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 20 avril 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-04-13	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, rue de Duneau sur le lot 4 177 914
CCU-2010-04-14	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 163, avenue des Flandres sur le lot 4 145 567
CCU-2010-04-16	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 21, rue de Savoie sur le lot 4 028 539

PERMIS D’AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-04-17	H06-629	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, rue de Sofia sur le lot 3 574 406

PERMIS D’AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et enseigne projetée
CCU-2010-04-15	C05-527	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation de deux enseignes, dont une enseigne murale et une enseigne détachée (Portogrill), pour un bâtiment de type commercial sis au 150, boulevard Jean-Leman sur le lot 2 863 470

10-05-33 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 4 MAI 2010

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et de modification déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 4 mai 2010 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2010-05-06	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 22, rue de Duneau sur le lot 4 177 898
CCU-2010-05-07	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 24, rue de Duneau sur le lot 4 177 899
CCU-2010-05-12	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 98, rue de la Seine sur le lot 3 559 156
CCU-2010-05-13	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 14, rue de Séville sur le lot 4 028 554

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2010-05-04	H06-617	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (espace habitable au-dessus du garage et revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 31, place de Bretagne sur le lot 2 095 473

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modifications projetées
CCU-2010-05-05	H06-612	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur et avant-toit sur la façade principale) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 19, place de la Calédonie sur le lot 2 096 049
CCU-2010-05-08	H04-403	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 44, avenue de Gênes sur le lot 2 093 268
CCU-2010-05-09	C05-538	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (garage modifié en « salle d'exposition ») d'un bâtiment de type commercial sis au 180-184, boulevard de l'Industrie sur les lots 3 037 197 et 2 094 085
CCU-2010-05-10	C05-527	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (ajout d'une terrasse) d'un bâtiment de type commercial sis au 150, boulevard Jean-Leman sur le lot 2 863 470

10-05-34 MODIFICATION – GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS 2010

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la grille salariale 2010 des employés étudiants suite à la modification de certains postes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire 2010 pour les employés étudiants;

QUE ces nouveaux salaires soient rétroactifs et effectifs au 1^{er} janvier 2010.

<i>Fonction</i>	<i>Échelon</i>	<i>Taux horaire</i>
Coordonnateur – Camp de jour		17,00 \$
Responsable – Camp de jour		14,00 \$
Assistant responsable – Camp de jour		13,00 \$
Animateur thématiques – Camp de jour	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
Animateur – Camp de jour	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Accompagnateur – Camp de jour	1 ^{er}	11,50 \$
	2 ^e	12,25 \$
	3 ^e	13,00 \$
Animateur – Service de garde – Camp de jour	1 ^{er}	9,50 \$
	2 ^e	10,25 \$
	3 ^e	11,00 \$
Coordonnateur – Natation		14,00 \$
Instructeur – Natation		11,50 \$
Sauveteur – Natation		11,00 \$
Coordonnateur des parcs		14,00 \$
Assistant coordonnateur des parcs		12,50 \$
Préposé aux parcs	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Préposé aux travaux publics	1 ^{er}	10,50 \$
	2 ^e	11,25 \$
	3 ^e	12,00 \$
Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire.		

10-05-35 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – *COMMIS*, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pour les inscriptions des activités et des camps de jour durant l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche pour l'année 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de commis, col blanc étudiant, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- o Amélie Côté;
- o Catherine Décarie;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné selon l'événement.

**10-05-36 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de *préposé à la bibliothèque*, Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a posé sa candidature et que le poste a fait l'objet d'un affichage externe;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Patricia Lemieux, bibliotechnicienne responsable et monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Sylvie Hébert, au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service des loisirs, à compter du 21 mai 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE madame Hébert obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Hébert soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-116.

**10-05-37 EMBAUCHE POMPIER TEMPS PARTIEL, SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un *pompier temps partiel*;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a été reçu en entrevue par le comité de sélection et qu'il répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Vincent Hétu, au poste de *pompier temps partiel* au Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 22 mai 2010, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Hétu soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

10-05-38 EMBAUCHE POMPIER TEMPS PARTIEL, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un *pompier temps partiel*;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a été reçu en entrevue par le comité de sélection et qu'il répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Rémy Lamontagne-Parent, au poste de *pompier temps partiel* au Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 20 mai 2010, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Lamontagne-Parent soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**10-05-39 EMBAUCHE *POMPIER TEMPS PARTIEL*, SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un *pompier temps partiel*;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a été reçu en entrevue par le comité de sélection et qu'il répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur François Longtin, au poste de *pompier temps partiel* au Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 19 mai 2010, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Longtin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

**10-05-40 EMBAUCHE *POMPIER TEMPS PARTIEL*, SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE CANDIAC/DELSON**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie Candiac/Delson doit procéder à l'embauche d'un *pompier temps partiel*;

CONSIDÉRANT QUE le candidat a été reçu en entrevue par le comité de sélection et qu'il répond aux exigences académiques et médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steeve Lamontagne, directeur, Service de sécurité incendie Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Kevin Pinsonneault-L'Écuyer, au poste de *pompier temps partiel* au Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 21 mai 2010, au taux horaire et aux conditions mentionnés dans la *Politique d'entente salariale 2005-2009 entre la Ville de Candiac et l'Association des pompiers de Candiac*;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Pinsonneault-L'Écuyer soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-116.

10-05-41 ENTENTE INTERMUNICIPALE DES GRANDES-SEIGNEURIES CONCERNANT L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE – CONFIRMATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence, regroupant vingt-et-une municipalités et villes, est en vigueur depuis le 31 août 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.1 fixe à trois ans le terme initial de cette entente et que l'article 11.2 prévoit qu'elle se renouvelle par la suite par périodes successives de deux ans, mais qu'une partie pourra y mettre fin en donnant un préavis écrit à cet effet au moins quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du terme en cours, soit le 31 août 2010, mais que l'entente demeurera en vigueur pour les autres villes et municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 10-03-0165 adoptée le 8 mars 2010, le conseil de la Ville de Saint-Rémi signifie son intention de mettre fin à l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence et de son désir de négocier une nouvelle entente, plus particulièrement en référence à l'article 9 concernant la tarification;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2010-04-97 adoptée le 6 avril 2010, le conseil de la Ville de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix signifie également son intention de mettre fin à l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence et son désir de négocier une nouvelle entente, plus particulièrement en référence à l'article 9 concernant la tarification;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est, pour sa part, satisfaite de l'entente actuelle, laquelle apporte une protection supplémentaire et indispensable à ses citoyens en rendant disponibles des ressources humaines et matérielles supplémentaires advenant un sinistre majeur et cela, à un coût acceptable dans un contexte raisonnable de remboursement des coûts réels engendrés par la demande d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2 spécifie que l'objet de l'entente « n'est pas de solliciter le recours d'une autre municipalité pour palier à un manque d'équipement de base en sécurité incendie ou le manque de mise à niveau des équipements, cela en relation avec le Schéma de couverture de risques »;

CONSIDÉRANT QUE lors de la mise en place des Schémas de couverture de risques, des ententes supplémentaires devront être négociées pour des interventions multi-casernes ou pour tous autres arrangements nécessaires au respect des exigences des schémas et que ces nouvelles

ententes pourraient amener, en temps opportun, à revoir les clauses actuelles de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE, à la lumière de ces facteurs, nous sommes d'avis qu'il serait prématuré à l'heure actuelle de renégocier les termes de l'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac confirme qu'il n'est actuellement pas de son intention de modifier les termes actuels de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités et villes parties à l'entente;

QUE les parties qui auraient signifié leur intention de se retirer de l'entente, dont la Ville de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et la Ville de Saint-Rémi, signifient, par résolution, si elles désirent toujours faire partie de l'entente actuelle.

10-05-42 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1010-01-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1010-01-10 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-05-43 ADOPTION – RÈGLEMENT 1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C06-608 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE H06-638 ET LUI ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES ET D'AGRANDIR LA ZONE H06-630

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1245 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d'agrandir la zone H06-630, a été adopté le 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1245 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone H06-638 et lui assujettir une grille des usages et normes et d'agrandir la zone H06-630;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-05-44 ADOPTION – RÈGLEMENT 1249 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 91 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « ÎLE DE FRANCE », PHASE 4

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1249 décrétant un emprunt de 91 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 4, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 7 juin 2010;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-05-45 ADOPTION – RÈGLEMENT 1250 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 240 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS LOUIS XV », RUES DE DIEPPE ET DE DRUBEC

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1250 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les cours Louis XV », rues de Dieppe et de Drubec, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 7 juin 2010;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

10-05-46 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 45.

THÉRÈSE GATIEN
Mairesse suppléante

JOHANNE CORBEIL
Assistance greffière